

NATIONS UNIES



CONSEIL DE SÉCURITÉ

DOCUMENTS OFFICIELS

TRENTE-QUATRIÈME ANNÉE

2154^e SÉANCE: 25 JUIN 1979

NEW YORK

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2154)	1
Adoption de l'ordre du jour	1
Lettres, en date du 13 juin 1979 et du 15 juin 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13394 et S/13397)	1

NOTE

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Les documents du Conseil de sécurité (cotes S/...) sont, en règle générale, publiés dans des *Suppléments trimestriels aux Documents officiels du Conseil de sécurité*. La date d'un tel document indique le supplément dans lequel on trouvera soit le texte en question, soit des indications le concernant.

Les résolutions du Conseil de sécurité, numérotées selon un système adopté en 1964, sont publiées, pour chaque année, dans un recueil de *Résolutions et décisions du Conseil de sécurité*. Ce nouveau système, appliqué rétroactivement aux résolutions antérieures au 1er janvier 1965, est entré pleinement en vigueur à cette date.

Tenue à New York le lundi 25 juin 1979, à 15 h 30.

Président : M. Oleg A. TROYANOVSKY
(Union des Républiques socialistes soviétiques).

Présents : Les représentants des Etats suivants : Bangladesh, Bolivie, Chine, Etats-Unis d'Amérique, France, Gabon, Jamaïque, Koweït, Nigéria, Norvège, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Tchécoslovaquie, Union des Républiques socialistes soviétiques, Zambie.

Ordre du jour provisoire (S/Agenda/2154)

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Lettres, en date du 13 juin 1979 et du 15 juin 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13394 et S/13397).

La séance est ouverte à 17 h 15.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Lettres, en date du 13 juin 1979 et du 15 juin 1979, adressées au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Maroc auprès de l'Organisation des Nations Unies (S/13394 et S/13397)

1. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Conformément aux décisions prises aux précédentes séances, j'invite le représentant du Maroc à prendre place à la table du Conseil et les représentants de l'Algérie, du Bénin, du Congo, de Madagascar, de la Mauritanie, du Yémen démocratique et du Zaïre à occuper les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Sur l'invitation du Président, M. Filali (Maroc) prend place à la table du Conseil et M. Bouayad-Agha (Algérie), M. Houngavou (Bénin), M. Mondjo (Congo), M. Rabetafika (Madagascar), M. Taya (Mauritanie), M. Ashtal (Yémen démocratique) et M. Buketi Bukayi (Zaïre) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

2. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je voudrais informer les membres du Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Angola, du Burundi, de la Jamahiriya arabe libyenne, de Sao Tomé-et-Principe et du Sénégal des lettres par lesquelles ils demandent à être invités à prendre part à l'examen de la question inscrite à l'ordre du jour. Selon la pratique établie, je me propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à prendre part au débat sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire.

Sur l'invitation du Président, M. de Figueiredo (Angola), M. Simbananiye (Burundi), M. Kikhia (Jamahiriya arabe libyenne), M. Barros (Sao Tomé-et-Principe) et M. Fall (Sénégal) occupent les sièges qui leur ont été réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

3. Le PRÉSIDENT (*interprétation du russe*) : Je tiens à informer les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant du Maroc une lettre datée du 25 juin et publiée sous la cote S/13410. Après consultations avec les membres du Conseil et selon l'avis qu'ils ont exprimé, je pense pouvoir déclarer que le Conseil décide d'ajourner l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 17 h 20.

كيفية الحصول على منشورات الأمم المتحدة

يمكن الحصول على منشورات الأمم المتحدة من المكتبات ودور التوزيع في جميع أنحاء العالم - استشر منها من المكتبة التي تتعامل معها أو المكتبة التي الأمم المتحدة، قسم البيع في نيويورك أو جنيف -

如何购取联合国出版物

联合国出版物在全世界各地的书店和经售处均有发售。请向书店或向联合国出版物或日内瓦的联合国图书馆。

HOW TO OBTAIN UNITED NATIONS PUBLICATIONS

United Nations publications may be obtained from bookstores and distributors throughout the world. Consult your bookstore or write to: United Nations Sales Section, New York or Geneva.

COMMENT SE PROCURER LES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

Les publications des Nations Unies sont en vente dans les librairies et les agences dépositaires du monde entier. Informez-vous auprès de votre libraire ou adressez-vous à : Nations Unies, Section des ventes, New York ou Genève.

КАК ПОЛУЧИТЬ ИЗДАНИЯ ОРГАНИЗАЦИИ ОБЪЕДИНЕННЫХ НАЦИЙ

Издания Организации Объединенных Наций можно купить в книжных магазинах и агентствах во всех районах мира. Напишите справки об изданиях в вашем книжном магазине или пишите по адресу: Организация Объединенных Наций, Секция по продаже изданий, Нью-Йорк или Женева.

COMO CONSEGUIR PUBLICACIONES DE LAS NACIONES UNIDAS

Las publicaciones de las Naciones Unidas están en venta en librerías y casas distribuidoras en todas partes del mundo. Consulte a su librero o diríjase a: Naciones Unidas, Sección de Ventas, Nueva York o Ginebra.
